

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

S E A N C E D U 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/10/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; ANDREANI Agnulina ; PIERI Pierre-Louis ; ACHILLI Nadine ; GUIDICELLI Sébastien ; ELEGANTINI Murièle ; PAOLI Franck ; PAOLI Roxane ; OTTOMANI Jean-François ; SUSINI Vincent ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique

Était absent : GAMBOTTI Marie-Pierre ; ANGELI Filippu Antone ; BARBONI Toussaint ; COLOMBANI Victoria ; SANTONI Louis ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; MURGIA Sandrine ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean.

Était représenté :

ANGELI Filippu Antone a donné pouvoir à PAOLI Christian,
FRANCISCI Lisa a donné pouvoir à SUSINI Vincent,
GABOTTI Marie-Pierre a donné pouvoir à GUIDICELLI Sébastien,
SANTONI Louis a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame ACHILLI Nadine secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL241019-02

OBJET : Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2019

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation du PV de la séance du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

